

**2022 DEVE 36** Végétalisation participative – communication annuelle sur le programme des jardins partagés

## COMMUNICATION

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris pilote un programme ambitieux de végétalisation pour adapter son territoire au changement climatique et répondre à l'attente de ses habitants de bénéficier d'un cadre de vie respirable et apaisé. Ce programme se décline notamment avec la mise en place depuis de nombreuses années de différents dispositifs en faveur de l'implication citoyenne et plus de nature en Ville.

Depuis 2003, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'ouverture au public et d'animation, avec un accueil par l'association au minimum deux demi-journées par semaine dont une le week-end et un accès libre permanent pour les jardins partagés situés dans des espaces verts municipaux. Elles s'engagent également à une gestion écologique des espaces qui leurs sont confiés avec l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, à l'image des règles qui régissent l'entretien des espaces verts parisiens.

Au 1er août 2022, la Ville de Paris totalise 151 jardins partagés ouverts au public, dont 108 sont aménagés sur le domaine municipal et 43 sur le domaine extramunicipal. Sur ces 151 jardins, 132 adhèrent à la charte Main Verte.

Depuis la dernière communication relative aux jardins partagés en avril 2021, 5 nouveaux jardins partagés ont été créés :

- le jardin partagé Ella Fitzgerald (19<sup>e</sup>), situé le long du canal de l'Ourcq rue Ella Fitzgerald et animé par l'Association Potager 21 a ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2021. Ce jardin de 552 m<sup>2</sup> comprend un aménagement constitué de travaux de serrurerie, d'un apport de terre végétale sur 15 à 30 cm sur l'ensemble de la parcelle et la fourniture d'un abri à outils. Son coût d'aménagement de 40 000 € a été financé sur le projet « Cultiver en ville » du Budget Participatif ;

- le jardin Garden l'Est (10<sup>e</sup>), situé au sein du jardin Marielle Franco, 46 rue d'Alsace et animé par l'Association Garden l'Est, a ouvert le 18 mai 2021. Ce jardin de 65 m<sup>2</sup> a fait l'objet d'un aménagement comprenant une couche de terre végétale recouvrant un dispositif d'étanchéité, une arrivée d'eau, un panneau d'affichage et un coffre à outils. Son aménagement a été réalisé et financé dans le cadre de l'opération globale d'aménagement du jardin Marielle Franco ;

- le jardin Don Bosco (20<sup>e</sup>), situé 79 rue Alexandre Dumas et animé par l'association Charonne Planchat, a été référencé en septembre 2021. Ce jardin de 530 m<sup>2</sup> situé en dehors du

domaine de la Ville à l'arrière de l'église Saint Jean Bosco n'a pas été aménagé par la Ville et n'est pour le moment pas en capacité de répondre intégralement aux engagements de la charte Main Verte, il a cependant été intégré à la demande de l'association, à l'inventaire des jardins partagés de la Ville de Paris en raison de son fort ancrage dans le quartier, de son ouverture partielle au public et des perspectives d'adhérer ultérieurement à la charte Main Verte.

- le jardin broc Bel R, situé au 60 rue du Sahel dans le 12<sup>e</sup> présente une surface de 230 m<sup>2</sup>. Il a fait l'objet d'un aménagement comprenant 20 bacs de cultures et la quantité de terre végétale correspondante, un abri en bois posé sur une dalle, une arrivée d'eau, un panneau d'affichage et une clôture. Son coût d'aménagement de 34 000 € a été financé sur l'autorisation de programme des jardins partagés. La convention d'occupation et d'usage a été présentée au conseil d'arrondissement du 17 mai 2022 et fait l'objet d'une remise de terrain à l'occasion d'un état des lieux le 4 juillet 2022 ;

- le potager des deux moulins, situé au sein du jardin des deux moulins au 78 avenue Edison dans le 13<sup>e</sup> arrondissement a fait l'objet d'un aménagement comprenant un apport de terre végétale et de géotextile pour alimenter les bacs déjà fournis par le conseil de quartier, une arrivée d'eau, un panneau d'affichage et un abri à outils. Le coût d'aménagement de ce jardin d'une surface de 145 m<sup>2</sup> est de 8900 € et a été financé sur l'autorisation de programme des jardins partagés. La convention d'occupation et d'usage a été présentée au conseil d'arrondissement du 16 mai 2022 et fait l'objet d'une remise de terrain à l'occasion d'un état des lieux le 20 juillet 2022.

À noter également depuis la dernière communication, le renouvellement de 14 conventions pour des jardins partagés existants : les 1001 feuilles (3<sup>e</sup>), le jardin choisi (13<sup>e</sup>), le jardin de Falbala ( 14<sup>e</sup>), le jardin de l'Aqueduc (14<sup>e</sup>), le jardin des Coopains (17<sup>e</sup>), Perlimpinpin (17<sup>e</sup>), comm'un Jardin (18<sup>e</sup>), le jardin d'Eugénie (19<sup>e</sup>), le jardin des Petits passages (19<sup>e</sup>), le jardin Fessart (19<sup>e</sup>), le jardin Hérold( 19<sup>e</sup>), le jardin des Soupirs (20<sup>e</sup>), le jardin Leroy sème (20<sup>e</sup>), les Haies partagées (20<sup>e</sup>), les boulistes (20<sup>e</sup>) et le conventionnement avec l'association Verger Urbain pour la gestion d'un jardin pédagogique Petite Main Verte dans le square Emmanuel Fleury dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

Le jardin partagé Louis Blanc (10<sup>e</sup>) sur un terrain « Paris Habitat » financé par le budget participatif 2015 « Création d'un espace vert partagé rue Louis-Blanc par Paris Habitat OPH » fait l'objet d'un changement de gestionnaire associatif. Une nouvelle convention est prévue avec la régie de quartier, très ancrée localement, qui pour ce projet, va largement associer tous les acteurs, citoyens et associations locales.

Enfin, 5 fermetures de jardins ont été enregistrées depuis avril 2021 :

- le jardin partagé éphémère Tibhirine (11<sup>e</sup>) a été fermé en juillet 2021. Ce jardin avait été installé de façon éphémère dans le square des Moines de Tibhirine afin de permettre à l'association de débiter son activité en attendant son implantation sur le jardin Truillot alors en cours d'aménagement. Le jardin Truillot est aujourd'hui ouvert dans son intégralité et l'association bénéficie d'une parcelle sur ce jardin ;

- le jardin partagé Jardin'âge (15<sup>e</sup>) a été sorti de l'inventaire en mai 2021. Ce jardin situé sur le domaine de Paris Habitat n'est en effet pour le moment plus en activité du fait de travaux de réaménagements sur le secteur. Une fois les aménagements achevés et dès que le nouveau

gestionnaire identifié par Paris Habitat sera connu, les modalités d'ouverture de ce site et son intégration au programme Main Verte seront réétudiées ;

- le jardin de l'Orée du bois (16<sup>e</sup>) a été fermé le 7 juillet 2021 suite à la dissolution de l'association gestionnaire, aucun autre porteur n'a été identifié sur ce secteur pour une reprise du projet ;

- le jardin Labori Clignancourt (18<sup>e</sup>) a été retiré de l'inventaire des jardins partagés en décembre 2021. Ce jardin situé sur le domaine de Paris Habitat n'était pas adhérent à la charte Main Verte mais avait été ajouté à l'inventaire du fait de son ouverture au public et donc de l'intérêt qu'il représentait pour les habitants du secteur. L'information ayant depuis été donnée par Paris Habitat que le jardin n'est plus accessible au public il a donc été sorti de l'inventaire ;

- le Jardin Louis Lumière (20<sup>e</sup>) a fermé le 12 avril 2021. L'Association Môm'Ganne gestionnaire de ce site, n'a pas souhaité renouveler la convention pour la gestion de ce jardin et aucun autre porteur de projet n'a été identifié.

### **Évolution des jardins partagés**

Au cours de ces derniers mois, un important travail de concertation a été lancé auprès des associations gestionnaires de jardins partagés. Il s'agit d'une part d'entendre leurs retours d'expérience et d'être à l'écoute de leurs attentes et, d'autre part, d'amorcer avec toutes les associations volontaires un travail d'évolution des jardins partagés vers des jardins relais ayant vocation à devenir des lieux ressources à l'échelle des quartiers pour la végétalisation participative.

À ce stade, ces propositions ont reçu un écho favorable : plusieurs associations se sont déjà portées volontaires et ont sollicité les services pour être accompagnées et être mises en relation avec les détenteurs de permis de végétaliser de leur arrondissement par exemple. Les services vont continuer ce travail dans les mois à venir et aider les nouveaux jardins relais volontaires.

Parallèlement, pour répondre aux attentes particulières exprimées par les associations gestionnaires de jardins partagés, une programmation d'ateliers thématiques à d'ores et déjà été mise en place pour toute l'année 2022, notamment sur la mobilisation et le maintien de l'investissement des adhérents, la lutte contre les incivilités, la mutualisation du matériel, la gestion des composteurs, ou encore les besoins de formations.

Afin de renforcer le rôle de jardins relais des jardins partagés, il est proposé de lancer un appel à projet qui permettra aux associations volontaires de bénéficier du soutien de la Ville de Paris auprès des jardiniers citoyens.

### **Appel à projet des jardins partagés 2023 « Jardins Relais ~~pour un Paris qui jardine~~ »**

Très impliqués dans la vie de quartier, les jardins partagés parisiens sont de fait les ambassadeurs de la végétalisation participative et jouent un rôle majeur et concret en faveur de la nature en ville. Ce rôle tenu par les jardins partagés est à valoriser et à développer afin

notamment de permettre aux jardins volontaires de devenir des lieux ressources reconnus plus largement à l'échelle des quartiers pour tous les jardiniers citoyens.

Cet appel à projet vise ainsi à favoriser les initiatives en faveur du partage d'expérience et de la mutualisation du matériel, et à mettre en réseau les démarches de jardinage urbain, notamment celle des permis de végétaliser.

Tout projet d'investissement ayant pour objectif de développer le rôle de jardin relais sera étudié avec attention. Les projets présentés pourront ainsi notamment concerner, à titre indicatif :

- l'acquisition de matériel à mutualiser ;
- les aménagements de jardins permettant cette mutualisation : création de rangements, de signalétique, d'abris...

Il est proposé de financer cet appel à projet via l'autorisation de programme des jardins partagés.

Le lancement de cet appel à projet auprès des associations susceptibles de s'inscrire dans cette démarche est prévu en novembre 2022. Afin de permettre aux associations de construire leur projet et de bénéficier du temps nécessaire de concertation, il leur sera demandé de déposer leur demande en janvier 2023. Aussi, il vous sera proposé de délibérer pour l'attribution des subventions liées à cet appel à projet lors d'un Conseil de Paris du premier semestre 2023.